AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE VAGNEY

Réfection des toitures des stades municipaux et des façades des écoles à VAGNEY (Lot n°1 – Désamiantage)

***

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune de VAGNEY
Hôtel de Ville – 12, Place Caritey
88120 VAGNEY
Tél : 03 29 24 70 18
Fax : 03 29 24 86 50
Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Didier HOUOT, Maire de VAGNEY.

Activité principale du pouvoir adjudicateur : Administration et services publics.

2 – OBJET ET CONSISTANCE DU MARCHE

Marché public de travaux et de fourniture passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics et de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ledit marché n'est divisé ni en tranche, ni en phase.

Il est divisé en deux lots présentés comme il suit :

- Lot n°1 : Désamiantage ;
- Lot n°2 : Réfection de toiture bac acier (stades) et de façades des écoles maternelle et primaire du centre.

La présente consultation, suite à désistement de l'entreprise titulaire du marché, concerne uniquement le lot n°1. Le lot n°2 est déjà attribué et ne fait l'objet d'aucune nouvelle consultation.

Le marché consiste dans la réfection des toitures ou des façades des bâtiments suivants :

- Stade des Viaux – Place de la Libération – 88120 VAGNEY (toiture) ;
- Stade Zeller – Route de Pubas – 88120 BASSE-SUR-LE-RUPT (toiture) ;
- Ecole maternelle du centre – 4 rue des écoles – 88120 VAGNEY (façade) ;
- Ecole perce-neige – 22 rue René Demangeon – 88120 VAGNEY (façade).

Le descriptif des travaux figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui se trouve au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Les variantes facultatives ne sont pas autorisées. Aucune variante obligatoire n'est à chiffrer.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ouvrir des négociations selon les conditions définies au règlement de consultation.

3 – MODALITES DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Publication du présent avis :

- Plateforme SMIC des VOSGES :

https://www.marches.smic-vosges.fr/index.php5?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons

- Site internet communal : www.vagney.eu

- Site internet de l'Association des Maires des Vosges :

http://www.maires88.asso.fr/PortailAchatPublic/PortailAchatPublic/DEFAULT.ASP

Le Dossier de Consultation des Entreprises peut également être retiré directement à la Mairie de VAGNEY, au secrétariat général, ou transmis par voie électronique sur simple demande formulée sur les boites électroniques suivantes : mairie.communication@vagney.fr ou mairie.dgs@vagney.fr.

4 – JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Les pièces justificatives à produire sont précisées dans le règlement de consultation.

5 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
-Valeur technique de la proposition : 40 % ;
-Prix : 60 %.

6 – CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Unité monétaire utilisée : L'euro (€).

Langue utilisée pour répondre au marché : Français, ou toute langue dès lors que l'offre est accompagnée d'une traduction en langue française assermentée.

Numéro de référence du marché attribué par le pouvoir adjudicateur : Marché n° MAPA-TRAV-01bis-2017.

7 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le mardi 06 juin 2017 à 17 heures.
La réception des offres par voie électronique est autorisée.

8 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9 – RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Renseignements d'ordre technique :
Commune de VAGNEY – Hôtel de Ville – 12 Place Caritey – 88120 VAGNEY.
Monsieur Jérôme CUNAT – Responsable des Services Techniques Municipaux.
03.29.24.99 03.
mairie.st@vagney.fr

Renseignements d'ordre administratif :
Commune de VAGNEY – Hôtel de Ville – 12 Place Caritey – 88120 VAGNEY.
Monsieur Rémi DECOMBE – Secrétaire Général de Mairie.
03.29.24.99.02.
mairie.dgs@vagney.fr

Adresses de demande d'obtention des documents de la consultation :
Commune de VAGNEY – Hôtel de Ville – 12 Place Caritey – 88120 VAGNEY.
Madame Sonia VANCON – Service communication.
03.29.24.70.18.
mairie.communication@vagney.fr

10 – DELAIS

Période à respecter pour la réalisation des travaux : mois de juillet et août 2017.
L'entreprise devra fournir un planning prévisionnel d'intervention respectant la période ci-dessus établie.

11 – INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANCY
2, Place Carrière
54000 NANCY

12 – DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Mardi 23 mai 2017.

Fait à Vagney, le 23 mai 2017,
Le Maire de Vagney,

Didier HOUOT